

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-CYR-SUR-LOIRE**

**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 18 NOVEMBRE 2024**

Convocations envoyées le 5 novembre 2024

Nombre de membres élus.....	09
Nombre de membres nommés.....	08
Nombre de membres présents à 09 H 00.....	11
Nombre de membres votants à 09 H 00.....	13
Nombre de membres présents à 09 H 25.....	12
Nombre de membres votants à 09 H 25.....	14

Le dix-huit novembre deux mille vingt-quatre à neuf heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'hôtel de Ville – Salle Maurice Genevoix, sous la présidence de Madame Valérie JABOT, Vice-Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Déléguées du Conseil Municipal :

- . Madame Valérie JABOT, Vice-Présidente,
- . Mesdames Régine HINET, Françoise LESAGE, Marie-Laure RENARD, Annie TOULET et Alette DECOCK-GIRAUDAUD, Conseillères Municipales,

Personnes qualifiées nommées par Monsieur le Maire :

- . Monsieur Jean-Pierre VÉRITÉ,
- . Monsieur François MILLIAT,
- . Monsieur Bernard RICHER,
- . Monsieur Gilbert HÉLÈNE,
- . Madame Marianne MOUNIER.

ÉTAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR :

- . Monsieur Philippe BRIAND, Maire, Président du Conseil d'Administration, pouvoir à Madame Valérie JABOT,
- . Madame Colette PRANAL, pouvoir à Madame Régine HINET,

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

- . Madame Karine BENOIST,
- . Madame Anne BAUDRY,
- . Madame Clotilde CHAMPEIX,
- . Monsieur Gérard CHABERT.

ASSISTAIENT A LA RÉUNION :

- . Monsieur Pierre LARDET, Directeur Pôle services à la Population,
- . Madame Sylvie CORREAS, Secrétaire au Centre Communal d'Action Sociale,
- . Madame Valérie FIXOT, Coordinatrice comptable à la Direction des Finances.



**OBJET : BUDGET 2024
DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 2
EXAMEN ET VOTE**



Hôtel de ville

Parc de la Perraudière - BP 50139 - 37541 SAINT-CYR-SUR-LOIRE CEDEX
02 47 42 80 00 / info@saint-cyr-sur-loire.com
www.saint-cyr-sur-loire.com

Sur le rapport de Madame Valérie JABOT, Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

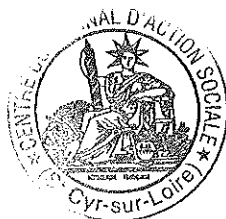
Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte la Décision Budgétaire Modificative n° 2 telle que présentée dans le document joint à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Président,



Philippe BRIAND

« Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission aux services de l'Etat chargés du contrôle de légalité. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr> »

ACTE ADMINISTRATIF

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE

- 2 DEC. 2024

REÇU PAR LE CONTROLE DE LEGALITE LE

- 2 DEC. 2024

EXECUTOIRE LE

- 2 DEC. 2024

Le Président soussigné certifie sous sa
Responsabilité le caractère exécutoire de l'acte,



Philippe BRIAND